

## Annexe 1 : Valeur professionnelle

CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS		POINTS MAX
<b>EMPLOI ET FONCTIONS EXERCÉES :</b> Le poste occupé par le candidat correspond-t-il aux missions prévues par le statut particulier du cadre d'emplois ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche de poste</li> <li>▪ Dossier de présentation : description des fonctions occupées</li> <li>▪ Décret portant statut particulier cadre d'emplois</li> </ul>	Totalement	20	20
		Partiellement	10	
		Non	0	
<b>MANIÈRE DE SERVIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compte rendu de l'entretien professionnel de l'année N-1</li> </ul>	Très satisfaisante	15	15
		Satisfaisante	10	
		Absence de compte-rendu	0	
<b>POSITIONNEMENT AGENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organigramme avec identification du poste de l'agent</li> <li>▪ Fiche de poste</li> </ul>	NIVEAU 1 (collaborateur direct : AT-DG-DGA)	15	15
		NIVEAU 2 (chef de service non niveau 1)	10	
		NIVEAU 3 (adjoint chef de service)	5	
		NIVEAU 4 (agent opérationnel)	0	
<b>ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organigramme avec identification du poste de l'agent et nombre d'agents encadrés</li> </ul>	16 et plus	10	10
		6 à 15 agents	5	
		1 à 5 agents	2	

CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS		POINTS MAX
<b>EXPERTISE DU CANDIDAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dossier de présentation</li> <li>▪ Compte rendu de l'entretien professionnel de l'année N-1</li> </ul>	Expertise supérieure à celle attendue sur le poste actuel de l'agent	10	10
		Expertise conforme à celle attendue sur le poste actuel de l'agent	5	
		Expertise inférieure à celle attendue sur le poste actuel de l'agent	0	
<b>MOTIVATION DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence ou non d'une motivation (il est demandé à l'autorité territoriale de respecter le cadre prévu dans le dossier de présentation)</li> </ul>	Dossier motivé	10	10
		Dossier peu motivé	5	
		Absence de motivation	0	
<b>CRITÈRE 1</b> : polyvalence / diversité des missions / mobilité  <b>CRITÈRE 2</b> : capacité à s'adapter et à prendre en charge de nouvelles missions  <b>CRITÈRE 3</b> : remplacement ponctuel ou intérim du supérieur hiérarchique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche de poste / organigramme</li> <li>▪ Dossier de présentation : description des fonctions occupées (il est demandé à l'autorité territoriale de renseigner ces éléments dans le dossier de présentation)</li> <li>▪ Motivation de l'autorité territoriale</li> </ul>	2 critères remplis	10	10
1 critère rempli	5			
<b>ORDRE DE PRIORITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À préciser dans le dossier de présentation</li> </ul>	n° 1	10	10
		n° 2	5	
			<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

## Annexe 2 : Acquis de l'expérience

CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS	POINTS MAX
<b>ANCIENNETÉ FONCTIONNAIRE</b> (y compris congé parental et disponibilité enfant dans la limite de 5 ans) <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des services dossier administratif de l'agent détenu par le CDG 76</li> </ul>	1/2 point par an - limité à 30 ans	15
<b>AUTRES EXPÉRIENCES PUBLIC/PRIVÉ</b> (y compris disponibilité si activité dans la limite de 5 ans) <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justificatifs à produire (contrats de travail, arrêtés ou tout autre justificatif officiel)</li> </ul>	1/2 point par an limité à 10 ans	5
<b>ANCIENNETÉ CADRE D'EMPLOIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêté de nomination dossier administratif de l'agent détenu par le CDG 76</li> </ul>	1/2 point par an limité à 10 ans	5
<b>DIPLÔMES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Copies des diplômes</li> </ul>	Diplôme supérieur au grade détenu	10
		Diplôme conforme au grade détenu	5

<sup>1</sup> Cumul congé parental et disponibilité pour élever un enfant : maximum 5 ans.

<sup>2</sup> Cumul toutes périodes de disponibilité confondues : maximum 5 ans. Exemple : un agent ayant bénéficié de 5 ans d'une disponibilité pour élever un enfant ne peut bénéficier d'une prise en compte, au titre d'une autre période de disponibilité, d'une période d'activité.

CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS		POINTS MAX
<b>FORMATIONS SUIVIES</b> (5 dernières années - hors formations obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestations de formations</li> </ul>	1/2 point par jour - limité à 30 jours		15
<b>ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS DU CADRE D'EMPLOIS VISÉ À LA PROMOTION INTERNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestations - courriers d'admissibilité</li> </ul>	10 points par admissibilité dans la limite de 2 admissibilités		20
		2 admissibilités ou plus	20	
		1 admissibilité	10	
<b>CONCOURS D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DU GRADE DÉTENU PAR L'AGENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de réussite</li> <li>Arrêté de nomination</li> </ul>	15		15
<b>EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DANS LE CADRE D'EMPLOIS DONT RELÈVE L'AGENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation(s) de réussite(s)</li> <li>Arrêté(s) de nomination</li> </ul>	NIVEAU CATEGORIE AGENT : 2 examens professionnels <sup>3</sup> 1 examen professionnel	10	10
			5	
		CATEGORIE INFERIEURE : 1 examen professionnel	2	
<b>NOMBRE DE PRESENTATION DES DOSSIERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Historique des présentations</li> </ul>	1 point par présentation - limité à 5		5
<b>TOTAL</b>				<b>100</b>

**BONUS EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE VISÉ PAR LA PROMOTION INTERNE 10**

<sup>3</sup> Exemple : examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe et examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe